

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: WASP ATTRACT

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: FR-2022-0078

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0028122-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	6

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

WASP ATTRACT
ATTRACTIF GUEPES TOP
SUPER ATTRACTIF GUEPES

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Bio Services International
	Adresse	Jagershoek 13 8570 Vichte Belgique
Numéro de l'autorisation	FR-2022-0078	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0028122-0000	
Date de l'autorisation	26/09/2022	
Date d'expiration de l'autorisation	06/02/2032	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Bio services International NV
Adresse du fabricant	Jagershoek 13 8570 Vichte Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Jagershoek 13 8570 Vichte Belgique

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	2326 - D-fructose
Nom du fabricant	Tate & Lyle Slovakia s.r.o.
Adresse du fabricant	Boleraz 114 919 08 boleraz Slovaquie
Emplacement des sites de fabrication	Boleraz 114 919 08 boleraz Slovaquie
Substance active	2323 - Vinaigre
Nom du fabricant	Van der Steen BV
Adresse du fabricant	Kempenlandstraat 51 5262 GK Vught Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Kempenlandstraat 51 5262 GK Vught Pays-Bas
Substance active	2326 - D-fructose
Nom du fabricant	OMNIA NIŞASTA SAN. TİC. A.Ş.
Adresse du fabricant	Hacı Sabancı OSB Yunus Emre Cad. No: 8 01410 Sarıçam/ADANA Turquie
Emplacement des sites de fabrication	Hacı Sabancı OSB Yunus Emre Cad. No: 8 01410 Sarıçam/ADANA Turquie

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
D-fructose		Substance active	57-48-7	200-333-3	30
Vinaigre		Substance active	8028-52-2		50

2.2. Type de formulation

CB - Concentré pour préparation d'appât

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Conseils de prudence

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Attractif guêpes – Non-professionnels / Professionnels - Extérieur

Type de produit

TP19 - Répulsifs et appâts

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: *Vespula germanica*
Nom commun: Guêpes
Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation

Extérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Utilisation dans des pièges par remplissage
Description détaillée:

-

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 100 mL de produit
Dilution (%): 100 mL de produit, dilué dans 100 mL d'eau
Nombre et fréquence des applications:
Remplir le piège avec 100 mL de produit, dilué dans 100 mL d'eau.

Le produit est efficace jusqu'à 2 semaines.

Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Pour les non-professionnels et les professionnels : - Flacon en PET : 100-200-300-400-500-600-700-800-900-1000 ml Pour les professionnels uniquement : - Jerrican (PEHD) : 2,5 - 5L

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Pour les non-professionnels : Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Le délai d'action du produit est de 7 jours. Si le produit n'est pas suffisamment efficace, il faut modifier l'emplacement du piège.
- Il vaut mieux installer le piège tôt le matin/ou tard lorsque l'activité des guêpes est faible pour éviter les piqûres par des guêpes agressives.
- En cas de forte densité de guêpes, utiliser plusieurs pièges (3-4).
- La distance recommandée entre 2 pièges est de 8 à 12 mètres.
- Pour une efficacité maximale, le piège doit être placé, suspendu ou fixé (sur un mur ou sur une branche d'arbre) à une hauteur d'environ 1 à 2 mètres du sol.
- Le produit doit être utilisé avec des pièges spécialement conçus pour attraper les guêpes.

5.2. Mesures de gestion des risques

-

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INHALATION: si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- Si un conseil médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

-

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Pour les non-professionnels : Tenir hors de portée des enfants et des animaux/animaux de compagnie non cibles
- Protéger de la lumière.
- Ne pas stocker à des températures supérieures à 30 °C.
- Protéger du gel.
- Durée de conservation : 2 ans.

6. Autres informations

Respectez toujours le dosage préconisé (1 part de Wasp Attract avec 1 part d'eau du robinet) et assurez-vous qu'il reste environ 1/3 d'espace aérien entre le produit dilué et la sortie du piège afin de maintenir les guêpes à l'intérieur du piège.